

MISSION FLEURISSEMENT, PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



Département Fleuri

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Villes et Villages Fleuris

LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

INSCRIPTION AU CONCOURS DÉPARTEMENTAL

Comprend :

- La visite de la commune
- Le rapport de visite avec les préconisations
- L'organisation logistique de la visite

| | |
|------------------------------------|------|
| Commune de 0 à 999 habitants | 60 € |
| Commune de 1.000 à 3.999 habitants | 75 € |
| Commune de + 4.000 habitants | 90 € |

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DES COMMUNES

Pour les Communes candidates au label 1 fleur ou à la fleur supplémentaire pour celles déjà labellisées :

- Réunion de préparation à la visite du jury régional avec les élus, les techniciens, les acteurs concernés : prise en compte des critères du cahier des charges du CNVVF
- Assistance et contribution à l'élaboration du dossier de candidature
- Visite de terrain suivie d'un rapport détaillé

Selon la taille de la commune

En format
½ journée
350 € H.T

En format
journée
700 € H.T

Pour les Communes non engagées dans la démarche des Villes et Villages fleuris :

Visite de terrain (2 à 3 heures) suivi d'un rapport d'expertise portant sur des aménagements paysagers à mettre en œuvre afin de valoriser et d'améliorer le cadre de vie de la Commune

530 € H.T

SOIRÉES TECHNIQUES DANS LES COMMUNES AVEC LES HABITANTS

Intervention sous forme de conférence par un membre du jury (paysagiste conseil) :

- Durée : environ 2 heures + débat et échanges avec le public
- Thème : choisi par la commune
- Destinataires : habitants

250 € H.T

